

*Questions orales*

Prenons par exemple Churchill, circonscription du député, ou Thompson au Manitoba. Disons qu'une personne veut y lancer un grand projet d'expansion économique régional. Elle devra présenter toutes sortes de propositions au gouvernement du Canada. Elle frappera à la porte de tous les ministères possibles afin d'atteindre ses objectifs. C'est exactement ce qui s'est produit en Nouvelle-Écosse.

\* \* \*

[Français]

**LES ALGONQUINS DU LAC BARRIÈRE**

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Affaires indiennes et du Nord canadien. En 1991, il y a eu une entente trilatérale concernant le plan d'aménagement intégré des ressources renouvelables pour la forêt et la faune, pour l'étendue d'un territoire d'une superficie d'environ 10 000 kilomètres carrés, situé en partie dans la réserve faunique La Vérendrye et ses environs, au Québec.

Qu'est-ce que le ministre a l'intention de faire pour appuyer les efforts des Algonquins du lac Barrière en ce qui concerne l'environnement de la réserve faunique La Vérendrye? Aujourd'hui, les Algonquins du lac Barrière veulent ériger des barricades pour empêcher les compagnies forestières d'entrer en forêt, invoquant la protection de la faune et de la flore. Ils veulent maintenir une lisière de protection de 60 mètres et non de 20 mètres de bois concernant les normes actuelles, ceci par les lois du gouvernement du Québec.

**L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député d'Abitibi pour son travail dans ce dossier ainsi que le député de Pontiac—Gatineau—Labelle qui s'occupe de ce dossier depuis longtemps.

On sait que, comme l'a souligné le député d'Abitibi, il y a eu une entente tripartite signée en 1991 pour le plan d'aménagement et un agenda de travail avait été fait entre le gouvernement du Québec et les Algonquins. J'ai rencontré dernièrement le chef Matchewan qui tente de faire les démarches nécessaires pour que le gouvernement du Québec, qui s'est retiré de la table de négociations, revienne à la table et que les négociations reprennent au niveau du plan d'aménagement. Comme il est

souligné à l'entente, le gouvernement fédéral agit à ce niveau-là à titre de fiduciaire et mon ministère continuera de le faire dans ce sens.

\* \* \*

[Traduction]

**LA MINE WESTRAY**

**M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le conseiller juridique de la commission d'enquête sur l'affaire Westray a déclaré le 30 mars qu'il allait entamer des poursuites judiciaires s'il n'obtenait pas la documentation nécessaire pour mener correctement l'enquête. Selon nos dossiers, au moins 80 pages de cette documentation ont été censurées, dont 60 venaient des dossiers du premier ministre.

Le gouvernement, le ministre de la Justice en tête, va-t-il fournir le texte non censuré de ces pages, oui ou non?

**L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, comment le député peut-il savoir ce qui manquait et ce qui a été modifié? C'est la commission qui possède cette information. Nous avons transmis à cette dernière des milliers de pages le 8 avril. Elle a en main tous ces documents et elle doit les garder confidentiels jusqu'à ce que soient terminées les poursuites judiciaires sur des accusations au criminel.

Comment le député peut-il savoir s'il y a 60 pages, six pages ou six mots qui manquent?

**M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, tous les membres du gouvernement qui ont été interrogés à ce sujet dès mai dernier, notamment le premier ministre et le leader du gouvernement à la Chambre, ont dit qu'ils collaboreraient pleinement avec la commission d'enquête. Le 9 juin, il y a plus de dix mois, le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré: «Le gouvernement n'a rien caché des documents de base requis pour que les gens puissent analyser ce qui s'est produit et en tirent leurs propres conclusions.»

• (1455)

Pourquoi le ministre chargé de fournir les documents à la commission et son prédécesseur ont-ils refusé de transmettre 11 000 pages, qui n'ont été communiquées que la semaine dernière à la commission?